



125

**Jahre Zukunft. Gemeinsam für Gerechtigkeit.
ans pleins d'avenir. Ensemble pour la justice sociale.
anni per il nostro futuro e per la giustizia sociale.**

**SGB Schweizerischer Gewerkschaftsbund
USS Union syndicale suisse
USS Unione sindacale svizzera**

Argumentaire : Loi fédérale sur la coopéra- tion avec l'Europe de l'Est

Pietro Cavadini

Dossier 44

Octobre 2006

Sommaire

1. Quel est l'objet de la votation ? p. 5
2. Pourquoi l'arrêté fédéral de 1995 doit-il être prorogé sous forme de loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ? p. 5
3. Pourquoi avons-nous besoin d'une loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ? p. 5
4. Que signifie exactement l'aide à la transition ? p. 6
5. Combien la Suisse débourse-t-elle pour l'aide à la transition ? p. 6
6. Qu'est-ce que la contribution à l'élargissement ? p. 6
7. Pourquoi le Conseil fédéral et le parlement sont-ils en faveur de la contribution à l'élargissement ? p. 6
8. Pourquoi l'USS soutient-elle la loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ? p. 7
9. Comment la Suisse profite-t-elle de sa contribution à l'élargissement vers l'Est ? p. 7
10. Comment la contribution à l'élargissement est-elle financée ? p. 8
11. Combien reçoivent les différents pays ? p. 9
12. Quels projets seront soutenus par la contribution à l'élargissement ? p. 9
13. Quelles exigences l'USS pose-t-elle aux projets dans le cadre de ce soutien ? p. 10
14. Quelles conséquences aurait un rejet de la loi ? p. 10
15. Les bonnes raisons de dire OUI ! p. 11

ARGUMENTAIRE : LOI FEDERALE SUR LA COOPERATION AVEC L'EUROPE DE L'EST

La loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'Est est aussi un instrument contre le dumping salarial

1. Quel est l'objet de la votation ?

Après l'effondrement du « socialisme réel » en Europe de l'Est et en Asie centrale, le parlement a décidé que la Suisse devait encourager le passage à la démocratie et à l'économie sociale de marché dans les anciens pays communistes (aide à la transition). Pour ce faire, depuis 1989, il a accordé des crédits-cadres et des crédits additionnels d'un montant total de 3,45 milliards de francs. Le 24 mars 1995, il a créé une première base légale sous forme d'arrêté fédéral de portée générale de durée limitée. Chaque année, ce sont 200 millions qui sont dépensés au titre de l'aide à la transition.

Cet arrêté fédéral vient à expiration début mars 2008 et doit être reconduit. Cela se fera à travers la nouvelle **loi fédérale sur la coopération avec les États d'Europe de l'Est** (en bref, loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est), dont la durée est limitée à 10 ans. L'UDC et l'ASIN ont saisi le référendum contre cette loi. La votation du 26 novembre porte donc sur cette loi.

2. Pourquoi l'arrêté fédéral de 1995 doit-il être prorogé sous forme de loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ?

La poursuite de l'**aide à la transition** en faveur de l'Europe de l'Est est une nécessité dans la mesure où le changement de régime politique et de système économique dans les Balkans, dans le Caucase méridional ou en Asie centrale n'est pas achevé, malgré les importantes réformes engagées, et que le destin de ces régions est encore et toujours incertain : la pauvreté des populations locales et la faiblesse des institutions étatiques constituent autant de risques politiques pour tout le continent (pressions migratoires, criminalité organisée à l'échelon international).

De même, et en dépit des réformes menées à bien, les États est-européens membres de l'Union européenne (UE) accusent encore, pour certains, beaucoup de retard sur l'Europe occidentale dans le domaine économique et social. En accordant son soutien aux nouveaux pays membres de l'UE, la Suisse contribue à la réduction des inégalités économiques et sociales dans l'UE élargie.

L'engagement financier de la Suisse sert aussi les **intérêts propres** de notre pays, entre donc dans le cadre d'une **politique d'intérêts** bien comprise (voir à ce sujet les points « 8. Pourquoi l'USS soutient-elle la loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ? » et « 9. Comment la Suisse profite-t-elle de sa contribution à l'élargissement vers l'Est ? »).

3. Pourquoi avons-nous besoin d'une loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ?

La loi fédérale sur la coopération avec les pays d'Europe de l'Est est d'une part la base légale pour la poursuite de l'aide aux pays de l'Europe de l'Est que la Suisse leur accorde depuis 1989, communément appelée **aide à la transition**.

D'autre part, cette loi est également la base légale de la contribution versée par la Suisse pour réduire les inégalités économiques et sociales dans l'UE élargie (**contribution à l'élargissement**, dite aussi **contribution à la cohésion**).

4. Que signifie exactement l'aide à la transition ?

La transition désigne le processus de réforme engagé dans les anciens pays du bloc communiste pour en faire des démocraties pluralistes et y instaurer l'économie sociale de marché. En fait, l'aide à la transition est constituée de contributions destinées à réorienter les institutions sociales, politiques et économiques. La transition est réputée achevée lorsque les institutions sont consolidées et permettent à la population de mener une existence libre et digne d'êtres humains.

5. Combien la Suisse débourse-t-elle pour l'aide à la transition ?

Depuis 1990, quelque 200 millions de francs ont été investis tous les ans dans la coopération avec l'Europe de l'Est. A l'avenir, cette aide traditionnelle aux pays de l'Est s'élèvera probablement encore à 140 ou 160 millions de francs par année (voir aussi le point « 10. Comment la contribution à l'élargissement est-elle financée ? »). Le cadre financier doit cependant être voté par le parlement. Celui-ci se prononce en outre sur les montants effectifs dans le cadre du projet de budget annuel.

6. Qu'est-ce que la contribution à l'élargissement ?

Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays ont fait leur entrée dans l'UE. En plus de Malte et de Chypre, il s'agissait de cinq pays d'Europe de l'Est (Hongrie, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque) et de trois pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). Ces nouveaux États membres de l'UE ont beau avoir mené à bien de vastes réformes internes depuis la fin de la guerre froide, un grand nombre accuse encore beaucoup de retard sur les pays d'Europe occidentale dans certains domaines économiques et sociaux importants. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral et le parlement veulent, d'entente avec l'UE, verser une contribution pour réduire les inégalités économiques et sociales dans l'UE élargie. Cette contribution, baptisée aussi contribution à la cohésion, est destinée exclusivement aux dix nouveaux États membres et elle se monte à un milliard de francs au total, pour une période d'engagement de 5 ans. Elle sera fournie pour soutenir des projets et des programmes concrets, que la Suisse sélectionnera et suivra de manière autonome, mais en étroite collaboration avec les pays bénéficiaires.

7. Pourquoi le Conseil fédéral et le parlement sont-ils en faveur de la contribution à l'élargissement ?

En accordant cette contribution, notre pays reconnaît que le récent élargissement de l'UE est un pas de grande importance pour garantir la sécurité, la stabilité et la prospérité sur l'ensemble de notre continent. Outre les avantages politiques inhérents à l'instauration de la sécurité et de la stabilité en Europe, l'élargissement apporte aussi des avantages économiques à la Suisse, en favorisant l'ouverture des marchés est-européens, dynamiques et en pleine expansion, auxquels les accords bilatéraux ont au surplus été étendus. La Suisse a donc un intérêt vital à voir les nouveaux États membres de l'UE s'intégrer avec succès dans les structures communautaires. Enfin, la participation de la Suisse à cet effort commun dans le cadre du soutien de l'Europe de l'Est

est essentielle pour le maintien de ses bonnes relations avec l'UE et pour la défense future de ses intérêts dans les négociations bilatérales.

8. Pourquoi l'USS soutient-elle la loi sur la coopération avec l'Europe de l'Est ?

Les syndicats ont toujours accordé leurs suffrages et leur soutien aux processus d'intégration européenne. L'union politique et économique de l'Europe a apporté au vieux continent la paix, la prospérité économique et le progrès social.

Dans le même temps, les syndicats suisses ont toujours eu parfaitement conscience des risques qu'impliquait, pour la Suisse, compte tenu des différences énormes entre notre pays et certains pays d'Europe orientale en termes de revenus et de chômage, un espace économique européen aux frontières ouvertes. Voilà pourquoi, dans une Europe en phase d'unification, une des tâches primordiales des organisations syndicales doit être la lutte contre les pressions à la baisse sur les salaires et pour plus de justice.

Les pressions sur les salaires dues aux écarts de revenus entre pays peuvent être combattues de deux manières :

- par des mesures légales et des contrôles dans le pays même, pour s'assurer que les travailleuses et travailleurs étrangers touchent, en Suisse, des salaires suisses. Grâce aux mesures d'accompagnement adoptées dans le cadre des accords bilatéraux, l'USS a imposé d'efficaces mécanismes de protection contre la sous-enchère salariale. Ces instruments doivent encore être étoffés et améliorés ;
- en veillant à ce que le niveau des salaires et la sécurité sociale augmente dans les pays d'Europe orientale. À cet effet, ces pays ont besoin d'un côté de croissance économique, de l'autre de syndicats forts et indépendants. C'est là aussi un bon instrument pour abaisser à moyen terme la pression exercée par les migrations. En profiteront les personnes qui, dans les pays d'Europe orientale, ne seront plus contraintes d'aller chercher leurs revenus à l'étranger. L'USS préconise qu'une partie des projets qui seront financés par la contribution à l'élargissement serve au développement de syndicats forts et à la promotion du partenariat social en Europe de l'Est.

9. Comment la Suisse profite-t-elle de sa contribution à l'élargissement vers l'Est ?

9.1 Bonnes relations bilatérales avec l'UE :

L'UE apporte son soutien à l'intégration économique et sociale des nouveaux États membres en leur versant beaucoup d'argent et favorise de ce fait la sécurité, la stabilité et la prospérité commune en Europe. La Suisse en profite également. La contribution de la Suisse représente par conséquent une condition à remplir pour assurer la pérennité de nos bonnes relations avec l'UE et le succès de la voie bilatérale : en effet, l'UE et ses 25 États membres sont nos principaux partenaires sur le plan économique et politique. Un franc environ sur trois gagné en Suisse provient de nos relations économiques avec l'UE. La contribution à l'élargissement, conçue comme un investissement dans nos bonnes relations avec l'UE, n'est en rien disproportionnée : elle correspond à un peu plus de

0,5 pour cent de la totalité des prestations communautaires en faveur des dix nouveaux pays membres. Pays non-membre de l'UE, comme la Suisse, la Norvège soutient ces nouveaux pays membres pendant 5 ans en mettant à disposition 1,6 milliard de francs au total.

9.2 Investissement économique :

Selon les estimations de l'administration fédérale, chaque franc d'aide à l'Europe de l'Est accroît d'environ 1,5 franc le produit intérieur brut de la Suisse : d'une part, à cause des retombées financières directes sous forme d'achats de biens et de mandats pour l'économie suisse ; d'autre part, l'engagement suisse augmente la visibilité et donc les chances des entreprises helvétiques de remporter les appels d'offres lancés dans ces régions dans le cadre des programmes des banques internationales de développement, des fonds structurels et du fonds de cohésion de l'UE (jouant ainsi un rôle de sésame) ; enfin, l'économie suisse et l'emploi en Suisse profitent de manière générale de l'ouverture des marchés est-européens en pleine expansion. Ces marchés ont un impérieux besoin de rattrapage et possèdent un pouvoir d'achat en rapide augmentation à cause des taux de croissance élevés qui y sont enregistrés.

9.3 Accroissement de la sécurité :

Le soutien ciblé améliore la situation sur place et y accroît par contrecoup la sécurité et la stabilité : la pauvreté, les grandes disparités de revenus et la fragilité des institutions étatiques sont autant de risques non seulement pour les pays d'Europe de l'Est mais aussi pour l'Europe occidentale, quand ces phénomènes se traduisent par la criminalité organisée à l'échelle internationale ainsi que par de forts mouvements migratoires et des pressions à la baisse sur les salaires en Europe de l'Ouest. Il vaut mieux et, en définitive, il est plus avantageux, d'investir dans la paix et la prospérité que d'avoir à subir les séquelles de la guerre et de la pauvreté. De même, la pollution de l'environnement ne s'arrête pas aux frontières. En apportant notre soutien sur place, nous contribuons à créer des conditions plus sûres et plus stables à deux pas de chez nous.

10. Comment la contribution à l'élargissement est-elle financée ?

Dans le cadre de sa contribution aux nouveaux États membres de l'UE, la Suisse prend des engagements financiers à hauteur de 200 millions par an sur une période de 5 ans, pour soutenir des projets. Comme les projets et les programmes soutenus ne commencent pas tous au même moment et n'ont pas tous la même durée, la contribution s'étalera en fait sur une dizaine d'années ; autrement dit, les dépenses se chiffreront à 100 millions de francs en moyenne par an.

Le financement de cette contribution n'aura pas d'incidence sur le budget de la Confédération : 60 pour cent des dépenses prévues (soit 60 millions de francs par an) seront compensés par des coupes dans le budget dévolu à l'aide à la transition dans les pays d'Europe de l'Est – principalement en mettant fin à l'aide à la Roumanie, la Bulgarie et la Russie. Les 40 pour cent restants (soit 40 millions de francs par an) seront financés par la caisse fédérale. Les rentrées supplémentaires provenant de la mise en œuvre des accords bilatéraux dépassent nettement le montant de ces dépenses. A eux seuls, les revenus provenant de l'imposition de l'épargne des contribuables de l'UE en Suisse (accord sur la fiscalité de l'épargne) rapportent – c'est une estimation – 50 millions de

francs par an à la caisse fédérale. En d'autres termes, le financement partiel de 40 pour cent au travers des finances fédérales sera possible sans charge supplémentaire pour le contribuable suisse.

11. Combien reçoivent les différents pays ?

La contribution suisse à l'élargissement sera attribuée aux dix nouveaux pays membres pour soutenir des projets et programmes concrets. Voici les parts (en millions de francs) que ces pays se verront attribuer :

Pays	Millions de francs	Pays	Millions de francs
Pologne	498'020	Lettonie	59'880
Hongrie	130'738	Estonie	39'920
Rép. tchèque	109'780	Slovénie	21'956
Lituanie	70'858	Chypre	5'988
Slovaquie	66'866	Malte	2'994

12. Quels projets seront soutenus par la contribution à l'élargissement ?

La contribution suisse représente sans doute une somme importante pour la Suisse, mais elle ne représente qu'un peu plus de 0,5 pour cent des prestations versées par l'UE à ses nouveaux membres au titre des fonds structurels et du fonds de cohésion. C'est pourquoi notre pays doit concentrer son soutien sur quelques priorités choisies dans chacun des 10 pays partenaires.

Ces priorités pourront être les suivantes :

- **programmes de bourses** pour de jeunes chercheurs / chercheuses ou des étudiant(e)s ;
- **programmes de formation** pour les apprenti(e)s : en mettant en réseau les capacités de recherche et en créant des bourses pour la recherche et la formation, la Suisse fournira une contribution dont bénéficieront aussi nos propres institutions de recherche et de formation ;
- **projets environnementaux**, visant par exemple à réduire les émissions polluantes des centrales thermiques fonctionnant au pétrole, au charbon ou au gaz, ou à améliorer le traitement des eaux usées ; de gros investissements sont nécessaires pour amener les pays de l'Europe de l'Est à se conformer aux normes environnementales européennes. Dans ces pays, la Suisse est réputée pour ses technologies novatrices et ses solutions respectueuses de l'environnement ;

- **projets pour renforcer la sécurité**, visant par exemple à améliorer les contrôles aux frontières extérieures de l'espace Schengen et à moderniser l'appareil policier et judiciaire : la lutte contre le crime organisé est ici au premier plan ; dans ces domaines, la Suisse peut faire valoir son savoir-faire technique et organisationnel et contribuer ainsi à l'amélioration de la protection des frontières. Une sécurité du droit accrue (lutte contre la corruption) bénéficiera aussi aux entreprises suisses actives dans les nouveaux pays membres.

13. Quelles exigences l'USS pose-t-elle aux projets dans le cadre de ce soutien ?

L'USS demande qu'une partie du milliard qui sera mis à la disposition des nouveaux États membres de l'UE ces 10 prochaines années y soit consacrée au développement de syndicats et à la mise en place de conventions collectives de travail (CCT). Dans les pays d'Europe orientale, il faut des organisations patronales et syndicales fortes ainsi que de bonnes CCT. C'est la seule et unique manière d'améliorer les normes sociales et salariales. En ce sens, la contribution à l'élargissement vient compléter l'arsenal des mesures d'accompagnement contre le dumping salarial.

L'USS a fait part de ses exigences au Conseil fédéral, où elles ont été accueillies favorablement.

L'engagement de la Suisse en Bulgarie est un exemple de l'utilité de tels projets. En collaboration avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) et la Direction du développement et de la coopération (DDC) de la Confédération, la Suisse a formé ces cinq dernières années des gens et des organisations au dialogue social, à la gestion des conflits et à la conduite de négociations entre partenaires sociaux. Ces efforts ont débouché sur la conclusion d'une CCT dans l'industrie chimique et dans la métallurgie. L'objectif suivant est une CCT dans la construction.

14. Quelles conséquences aurait un rejet de la loi ?

Si la loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'Est était rejetée en votation populaire, il n'y aurait plus de base légale pour poursuivre la coopération avec les pays de l'Est, qui a jusqu'ici porté ses fruits.

Pour ce qui est de l'UE, il ne faudrait pas s'attendre à des conséquences politiques immédiates. Mais les relations avec l'UE pourraient bien se dégrader.

Un rejet de la loi nuirait non seulement à la réputation de notre pays et de son économie, mais remettrait également en cause le travail de reconstruction accompli jusque-là par la coopération suisse en Europe de l'Est. Compte tenu de la forte interdépendance économique de la Suisse vis-à-vis de l'UE, une détérioration de nos relations pourrait rapidement avoir de fâcheuses conséquences. L'économie suisse devrait probablement se passer de commandes importantes dans les nouveaux pays membres, ce qui ne manquerait pas de se répercuter sur le marché de l'emploi en Suisse.

Les bonnes raisons de dire OUI !

1. Responsabilité et tradition humanitaire

La coopération avec l'Europe de l'Est est la contribution suisse à une Europe sûre et sociale. Grâce à sa qualité et à sa pérennité, le soutien suisse suscite un vif intérêt sur le plan international et améliore la réputation de notre pays. Malgré les gros progrès déjà réalisés, les réformes ne sont pas achevées dans les Balkans et les pays de l'ex-Union soviétique. Dans les nouveaux États membres de l'UE, les inégalités économiques et sociales sont toujours importantes – le revenu par habitant (en parité de pouvoir d'achat) y atteint à peine la moitié du revenu moyen européen. La Suisse fournit une contribution pour réduire ces inégalités.

2. Préserver la voie bilatérale

L'engagement financier de la Suisse est un investissement dans le succès de la voie bilatérale. En effet, la réussite de la défense de nos intérêts vis-à-vis de l'UE dépendra notamment de la manière dont la Suisse saura se présenter sous les traits d'un partenaire fiable, conscient de sa responsabilité et prêt à en assumer sa part dans la construction européenne. La coopération avec l'UE et ses 25 États membres est décisive pour la Suisse : près d'un franc sur trois gagné en Suisse l'est au travers de nos relations économiques avec l'UE.

Par le biais de l'élargissement vers l'Est, l'UE a apporté une contribution historique à la stabilisation de l'Europe et elle en supporte le coût élevé. La Suisse profite elle aussi de la sécurité accrue et de la prospérité qui se généralise en Europe. C'est pourquoi il importe et il est logique que, en contrepartie, elle continue d'assumer sa part de responsabilité dans l'édification de l'Europe.

3. Un investissement économique

Chaque franc suisse consacré à la coopération augmente aussi la prospérité dans notre pays :

- Premièrement, la coopération bilatérale avec l'Europe de l'Est a des retombées financières directes sous forme de commandes et de mandats attribués à l'économie suisse.
- Deuxièmement, l'engagement financier de la Suisse augmente sa visibilité et donc les chances des entreprises helvétiques de remporter des appels d'offres.
- Troisièmement, l'économie et le marché de l'emploi de notre pays profiteront globalement de l'ouverture des marchés est-européens en plein essor. Ces pays sont en phase de rattrapage, ce qui se traduit par un pouvoir d'achat en hausse, conséquence de taux de croissances élevés. Ils deviennent donc des débouchés de plus en plus intéressants. Le développement des infrastructures (approvisionnement en énergie, réseaux de transport, etc.) et le renforcement des institutions (sécurité du

droit et sécurité intérieure) accentuent encore l'attrait de ces partenaires commerciaux dynamiques. Les échanges avec les pays d'Europe de l'Est contribuent aussi à créer et à préserver des emplois en Suisse : la balance commerciale avec ces pays enregistre chaque année des excédents substantiels, de l'ordre de 3 milliards de francs.

4. Contribution à la lutte contre le dumping salarial

L'essor économique et la création de syndicats forts élèvent le niveau des salaires dans les pays d'Europe de l'Est. C'est là une contribution importante à la lutte contre le dumping salarial en Suisse.

5. Sécurité, diminution de la pression migratoire, protection de l'environnement

Le soutien ciblé aux pays de l'Europe de l'Est améliore la situation sur place et y accroît aussi la sécurité et la stabilité :

- La pauvreté, les grandes disparités de revenu et la faiblesse des institutions étatiques sont autant de risques politiques, qui peuvent en particulier engendrer le développement du crime organisé international et une forte pression migratoire sur l'Europe occidentale. Il vaut mieux investir dans la paix et la prospérité, plutôt que d'avoir à subir les conséquences des conflits et de la pauvreté : afflux de réfugié(e)s, coût social et économique indirect élevé, criminalité.
- La pollution de l'environnement ne s'arrête pas non plus aux frontières. Les projets suisses peuvent aider à lutter contre la pollution de l'air et de l'eau et à préserver la diversité biologique.

6. Pas de charges supplémentaires pour le contribuable suisse

La Confédération ne contractera pas de nouvelles dettes et les contribuables ne subiront pas de ponction fiscale supplémentaire. Le financement de la contribution à l'élargissement n'a pas d'incidence sur le budget de la Confédération : il est en grande partie compensé par des économies au chapitre de la coopération avec l'Europe de l'Est. Le reste est financé par la caisse fédérale (les seuls revenus supplémentaires tirés de l'imposition de l'épargne des contribuables européens en Suisse dépassent déjà le montant de ces dépenses). L'aide au développement des pays les plus pauvres échappera aux coupes budgétaires.

7. Eviter les conséquences négatives

Le rejet de la loi sur la coopération avec les pays de l'Europe de l'Est nuirait à la réputation de notre pays et remettrait en cause le travail de reconstruction accompli jusqu'ici dans ces pays. De plus, le succès de la voie bilatérale serait compromis. Comme d'habitude, le peuple suisse peut se déterminer en toute liberté. Mais l'UE peut aussi, en toute liberté, tirer les conséquences du vote. Etant donné l'interdépendance de l'économie suisse vis-à-vis de l'UE, la dégradation de nos relations avec l'UE pourrait vite avoir des conséquences dangereuses.

Die Reihe **SGB-Dossier**. Bisher erschienen: **Titres déjà publiés dans la série Dossier de l'USS** :

16. Die lange Krise der 90er Jahre: Eine wettbewerbsfähige Wirtschaft braucht eine konjunkturstabilisierende Geldpolitik. März 2002. / *Les années 90 en Suisse: une économie compétitive nécessite une politique monétaire stabilisatrice. Mars 2002.*
17. Elektrizitätsmarktgesetz (EMG): Versorgung gefährdet, Preise für Kleinkunden steigend, Juni 2002
Loi sur le marché de l'électricité (LME): Approvisionnement en danger et augmentation des prix pour les petits client(e)s. Juin 2002
18. Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2001. Juli 2002.
19. Mehr Rechte für die Arbeitenden. September 2002. / *Plus de droit sur le lieu de travail. Septembre 2002*
20. Für eine neue Weiterbildungsoffensive und für das Recht auf einen bezahlten Weiterbildungsurlaub, Januar 2003
21. Lohn, Arbeit, Zeitgerecht verteilt ! Ergebnisse des 7. SGB-Frauenkongresses. Februar 2003
Temps, travail, salaire - redistribuons les cartes ! Résultat du 7^e Congrès des femmes de l'USS. Février 2003.
22. Betriebliche Kinderbetreuungsstrukturen, Beispiele aus der Praxis, Info und Adressen, März 2003
Action pour des structures d'accueil des enfants dans les entreprises (résumé)
23. Studie über die gesundheitlichen, sozialen und psychischen Auswirkungen der Nacht- und Schichtarbeit. August 2003.
(avec un résumé et les recommandations en français : étude sur les effets du travail en équipe et du travail de nuit sur la santé physique et psychique ainsi que sur la vie sociale. Août 2003)
24. Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2002. Sept. 2003
L'évolution des effectifs des syndicats en 2002. Septembre 2003
25. Invalidenversicherung: Problemanalyse und Handlungsoption, 5. IVG-Revision. Januar 2004
Assurance-invalidité : analyse du problème et solutions, 5^e révision de la LAI. Janvier 2004
26. Migrationspolitik: Welche Antworten ? April 2004. / *Politique de migration: quelles réponses ? Avril 2004*
27. Das missbräuchliche Unterbieten der Löhne gemäss den „flankierenden Massnahmen“, zur Personenfreizügigkeit. Mai 2004. / *La sous-enchère salariale abusive dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des travailleurs. Mai 2004*
28. „Fair p(l)ay“ Frauen verdienen mehr! Mai 2004. / *« Fair p(l)ay » Les femmes méritent mieux ! Mai 2004*
29. „Made in Switzerland“, Erleichterte Einbürgerungen, am 26. September 2004 2 x JA. Juni 2004
« Made in Switzerland », naturalisations facilitées, le 26 septembre 2004 2 x OUI. Juin 2004
30. JA zum Erwerbsersatz bei Mutterschaft. Argumentarium. Juli 2004
OUI à une allocation de maternité. Argumentaire. Juillet 2004
31. Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2003. August 2004.
L'évolution des effectifs des syndicats en 2003. Août 2004
32. Flankierende Massnahmen zum freien Personenverkehr. Februar 2005
Mesures d'accompagnement, libre passage des personnes. Février 2005
33. JA-zum Partnerschaftsgesetz. März 2005 / *OUI à la Loi sur le partenariat enregistré. Mars 2005*
34. Endlich existenzsichernde Renten : Erste Säule stärken – 3000 Franken Rente für alle (d/f). März 2005
35. Die Entwicklung des Tieflohnsektors in der Schweiz, 1998- 2002. April 2005
36. Grundrechte und Modernisierung des schweizerischen Arbeitsrechts. Movendo-SGB-Studientagung v. 23.04.2004. Juni 2005 / *Droits fondamentaux et modernisation du droit suisse du travail. Extraits de la journée d'étude de Movendo et de l'USS du 23.04.2004. Juin 2005*
37. Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2004. August 2005.
L'évolution des effectifs des syndicats en 2004, août 2005
38. 12 Probleme der Lohnpolitik in der Schweiz. April 2006. *12 problèmes de politique salariale en Suisse. Avril 2006*
39. Nichts ändert sich von selbst. Mai 2006. *Les choses ne changent pas toutes seules. Mai 2006*
40. Ganzer Lohn für ganze Arbeit - Lohngleichheit jetzt. *Le travail est fait, le salaire est au rabais – Égalité des salaires maintenant ! Mai 2006*
41. Zur Mitgliederentwicklung der Gewerkschaften im Jahr 2005. August 2006.
L'évolution des effectifs des syndicats en 2005, août 2006
42. JA zum Familienzulagengesetz am 26. November 2006, September 2006
OUI à la Loi sur les allocations familiales le 26 novembre 2006, septembre 2006
43. Alte Fragen in neuer Schärfe? Verortungsversuche am Jubiläumskongress des SGB vom 5.11.2005, Oktober 2006
Dossier des discours du Congrès du 125^e anniversaire de l'USS, octobre 2006
44. Argumentarium Osteuropa, Oktober 2006
Argumentaire : Loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'Est, octobre 2006

Nachbestellte Einzelnummern kosten Fr. 4.- pro Ex.; umfangreiche Nummern sind teurer, Fr. 10.- (inkl. Porto).
Chaque numéro commandé coûte 4 francs l'exemplaire ; prix plus élevé pour grands numéros, Fr. 10.- (frais de port inclus).

Bestelltalon; einsenden an SGB, z.H. Edith Pretto / Maria-Rosa d'Alessandris, Postfach, 3000 Bern 23, Fax 031 377 01 02 oder per e-mail: info@sgb.ch

Talon de commande: à envoyer à l'USS, c/o Edith Pretto / Maria-Rosa d'Alessandris, c.p., 3000 Berne 23; télécopieur 031 377 01 02 ou par e-mail : info@sgb.ch

Ich bestelle folgendes Dossier:	Nr. / N°	Anzahl Ex. / Nombre d'ex.
Je commande les Dossiers suivants:	Nr. / N°	Anzahl Ex. / Nombre d'ex.
	Nr. / N°	Anzahl Ex. / Nombre d'ex.

Name, Vorname / Nom, Prénom:

Strasse / Rue:

Ort / Localité: